

# PCAET de la communauté d'Agglomération du Grand Cahors

---

RESUME NON TECHNIQUE

---

NOVEMBRE 2022

Rapport produit par :



Pour :



# Sommaire

1.	Présentation générale du PCAET .....	3
1.1.	QU'EST-CE QU'UN PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL ? .....	3
1.2.	LE PERIMETRE DU PCAET DU GRAND CAHORS .....	3
1.3.	LES MODALITES DE MISE EN OEUVRE.....	4
	Du diagnostic à la stratégie .....	4
	De la stratégie au programme d'actions .....	5
2.	Que contient le PCAET du Grand Cahors .....	5
2.1.	LES DOCUMENTS DE DIAGNOSTIC .....	5
2.2.	LA STRATEGIE ET LE PROGRAMME D' ACTIONS.....	10
3.	Les enjeux environnementaux issus de l'État Initial de l'Environnement .....	13
4.	Les effets notables probables de la mise en œuvre du PCAET sur l'environnement identifiés par l'Évaluation Environnementale Stratégique .....	16
5.	Le dispositif de suivi et d'évaluation .....	17

# 1. Présentation générale du PCAET

## 1.1. QU'EST-CE QU'UN PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL ?

La Loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015 oblige les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 20 000 habitants à réaliser un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Des contenus précis en matière de diagnostics et de thématiques à traiter sont fixés par décret.

Mais au-delà des exigences réglementaires, les Plans Climat Air Énergie Territoriaux ont pour but :

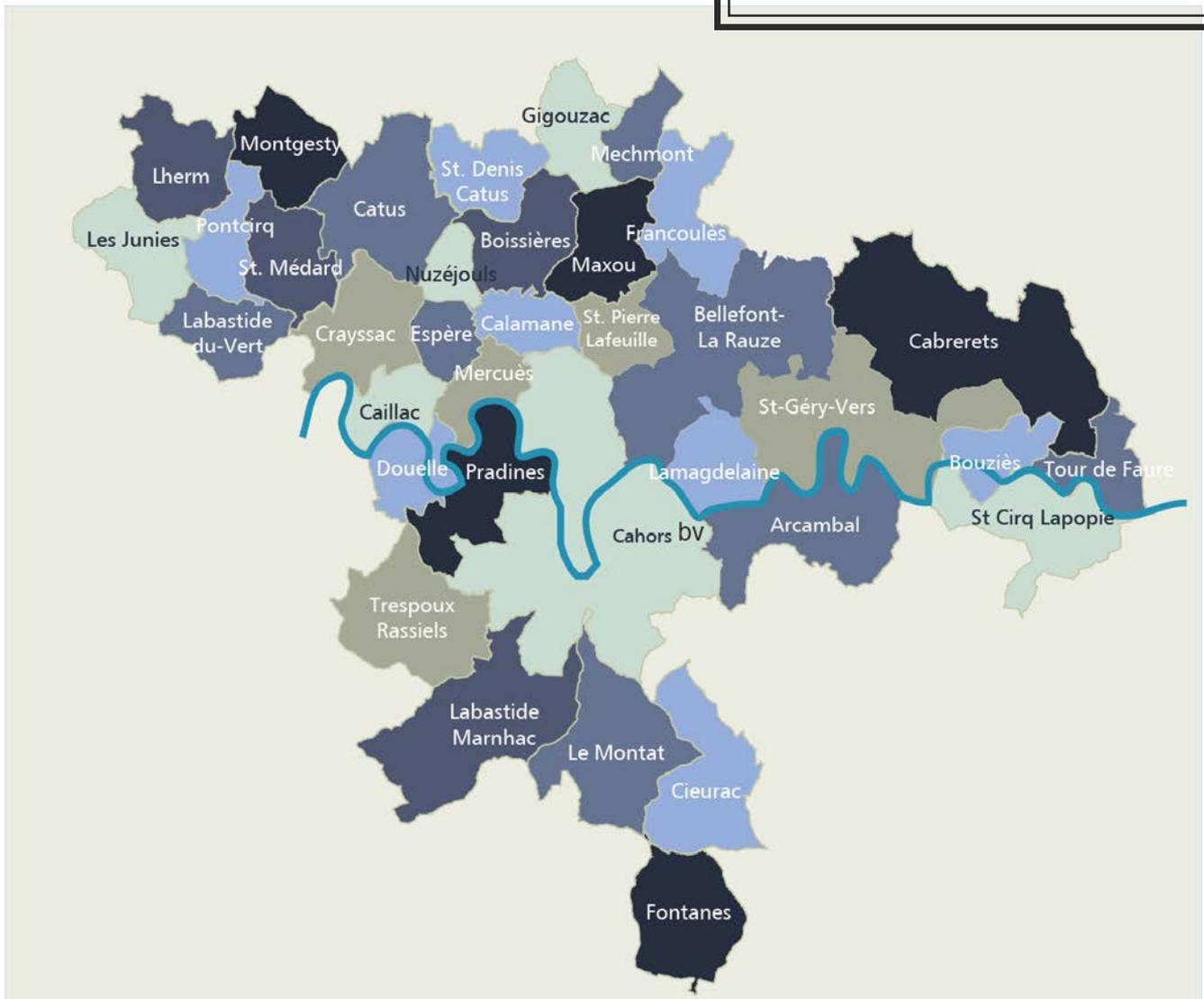
- ✓ **D'atténuer le changement climatique** en réduisant les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre et en développant les énergies renouvelables
- ✓ **D'adapter le territoire aux effets du changement climatique** en anticipant :
  - L'impact du changement climatique en matière de qualité de vie et de risque pour la population (impact sur l'agriculture, le tourisme, sur les îlots de chaleurs et le risque de canicule, sur les risques majeurs, ...),
  - L'impact de l'énergie chère sur le tissu économique de la collectivité, en anticipant la vulnérabilité du territoire et en préparant des réponses opérationnelles,
  - Les risques sociaux pour la population, en maîtrisant les possibles situations de précarités énergétiques et de pollution de l'air.

Ainsi un PCAET doit permettre de réduire l'impact climatique d'un territoire, mais il s'agit surtout de mener une démarche prospective pour anticiper les risques liés au changement climatique et à l'augmentation du prix de l'énergie. Il comporte donc un volet économique et social de premier ordre.

Le Plan Climat est ainsi un outil qui permet d'allier transition énergétique avec pérennité du bien-être des habitants et viabilité économique du territoire.

## 1.2. LE PERIMETRE DU PCAET DU GRAND CAHORS

La communauté d'agglomération du Grand Cahors est composée de 36 communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 et a une superficie de 593,2 km<sup>2</sup>. Elle est située dans le département du Lot et accueille près de 42 000 habitants.



### 1.3. LES MODALITES DE MISE EN OEUVRE

#### Du diagnostic à la stratégie

Les diagnostics du PCAET se sont appuyés pour partie sur des études portées par le PETR du Grand Quercy en 2018 (diagnostics Climat – Air – Energie, potentiel ENR et séquestration carbone). Le diagnostic de vulnérabilité au changement climatique et l'actualisation du bilan de séquestration ont été réalisés sur la fin d'année 2018 et le début d'année 2019. Ils ont été présentés aux élus lors d'un Comité de Pilotage le 23 septembre 2019.

A la suite à ce comité de pilotage, il a été décidé de suspendre les travaux afin d'engager les réflexions stratégiques après les élections municipales de 2020. La crise sanitaire a finalement retardé les élections et les possibilités de reprise. La démarche a repris au 2<sup>nd</sup> semestre 2021.

La phase de stratégie s'est déroulée selon une co-construction progressive durant les mois de septembre à décembre 2021 :

- ✓ 2 séminaires d'élus afin de présenter les diagnostics aux nouvelles équipes, de définir le scénario souhaitable et une vision 2030 pour le territoire, en lien avec les enjeux Air-Energie-Climat. (23 septembre et 21 octobre 2021)
- ✓ Atelier multi-acteurs (élus, services, partenaires) dont l'objectif était de travailler sur le chemin à parcourir : à partir de la Vision définie, quantification des leviers d'action et première réflexion sur les moyens à mobiliser dès aujourd'hui (25 novembre 2021)
- ✓ Validation comité de pilotage le 3 décembre 2021

Sur cette base la stratégie a été définie. Elle présente une Vision 2030 avec des objectifs qualitatifs et quantitatifs en matière de Gaz à effet de serre et d'énergie. Elle est déclinée en leviers d'actions quantifiés adaptés au territoire et à la volonté des acteurs et des élus (par exemple, nombre de logements à rénover par an, nombre d'ha de panneaux photovoltaïque à implanter, etc.).

## De la stratégie au programme d'actions

Début 2022, les nombreuses propositions d'actions issues des différents ateliers et séminaires cités ont été compilées dans un programme d'actions potentiel.

Ce document a été un support de travail pour trois ateliers thématiques réunissant élus, services et partenaires. Lors de ces ateliers, les participants ont pu se positionner sur la pertinence des actions proposées, les compléter, les rédiger et commencer à travailler sur la rédaction des futures fiches actions.

Ces ateliers ont été animés les 8 et 10 mars 2022

Le programme d'actions a alors été retravaillé en profondeur avec les services du Grand Cahors et les partenaires, puis présentés en réunion de concertation :

- 2 réunions publiques ouvertes à tous les habitants du territoire, le 17 mai (Arcambal) et le 24 mai (Calamane) 2022
- 1 réunion avec la commission extra-municipale du temps longs de la Ville de Cahors le 6 juillet 2022

Le programme d'actions a été remanié afin d'intégrer les apports de la concertation et les recommandations issues de l'évaluation environnementale stratégique.

Les partenaires et les services du Grand Cahors ont été sollicités une dernière fois pour avis sur la version consolidée du programme d'actions.

# 2. Que contient le PCAET du Grand Cahors

## 2.1. LES DOCUMENTS DE DIAGNOSTIC

Tout d'abord, le PCAET comprend un ensemble de diagnostics qui permettent de connaître la situation du territoire :

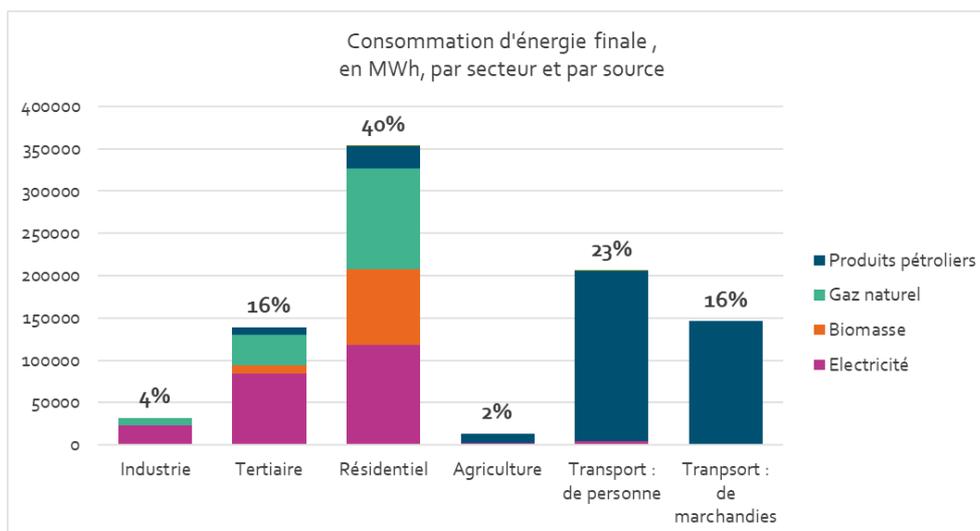
- ✓ Émissions de gaz à effet de serre et leur potentiel de réduction,

- ✓ Consommations énergétiques, potentiel de réduction et coûts associés,
- ✓ Productions énergétiques renouvelables et potentiel de développement,
- ✓ Émissions de polluants atmosphériques et possibilité de réduction,
- ✓ Présentation des réseaux de transport et distribution d'énergie,
- ✓ Estimation de la séquestration de carbone et de leurs flux dans les sols et de ses possibilités de développement,
- ✓ Vulnérabilité du territoire aux effets au changement climatique.

Un état initial de l'environnement a été établi dans le cadre du PLUi du Grand Cahors en 2020 et sert d'appui à la réalisation de l'Évaluation Environnementale Stratégique (EES) du PCAET. Ce document réglementaire vise à identifier les possibles impacts du PCAET sur toutes les composantes de l'environnement du territoire (biodiversité, paysage, santé, risques, etc.) et à définir des mesures d'évitement, de réduction et de compensation de ces impacts.

#### • La consommation d'énergie et la facture associée

Il s'agit des consommations d'énergie par secteurs d'activités, pour une année. Ce diagnostic a été réalisé en 2018 sur la base des meilleures données disponibles.



Source : OREO-ENEDIS-GRDF  
(2018)

**Les transports (personnes et marchandises) et les logements résidentiels sont les deux principaux postes de consommation énergétique sur le territoire et représentent chacun près de 40 % des consommations.** Les activités tertiaires (bureaux et commerces) viennent ensuite et représentent 16 % des consommations. L'agriculture et l'industrie sont proportionnellement beaucoup moins consommatrices. Ainsi les consommations d'énergie sont très fortement marquées par les consommations des habitants et dans une moindre mesure par les activités économiques.

**Les produits pétroliers sont la première énergie consommée avec 44 % des consommations.** Ils représentent la quasi-totalité des consommations des transports et de l'agriculture. En revanche leur part est très faible dans les autres secteurs qui sont plus consommatrices d'électricité et de gaz. La biomasse correspond aux consommations de bois qu'il s'agisse de réseaux de chaleur ou de systèmes individuels et de cheminées.

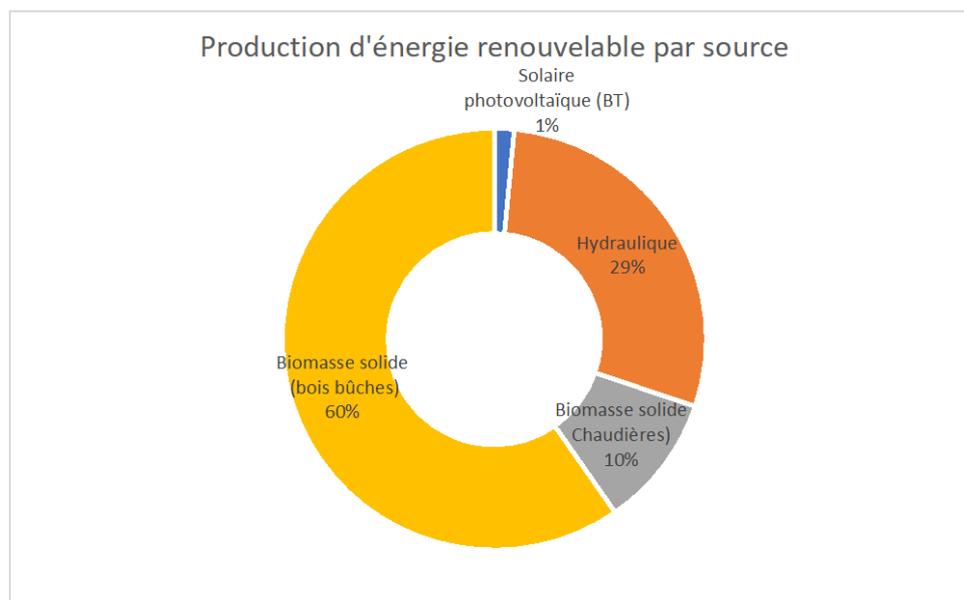
La facture énergétique est pour moitié liée à l'usage de produits pétroliers. Viennent ensuite l'électricité (35 %) et le gaz (10 %). La part du bois est très faible.

Sur un scénario fil de l'eau, la facture énergétique du territoire est estimée à 140 M€<sub>2015</sub> en 2030 soit un **risque d'augmentation de près de 50 %<sup>1</sup>**. Cette augmentation globale ne sera cependant pas la même pour tous les usagers, le mix énergétique étant différent selon les secteurs.

Cette perspective est aujourd'hui d'autant plus accentuée par la guerre en Ukraine.

- **La production d'énergie renouvelable**

Les productions d'ENR locales correspondent à **12 % des consommations d'énergie du territoire**.



*Source : OREQ*

Parmi ces productions d'énergies renouvelables, les productions d'électricité renouvelables locales correspondent à 13 % des consommations d'électricité du territoire.

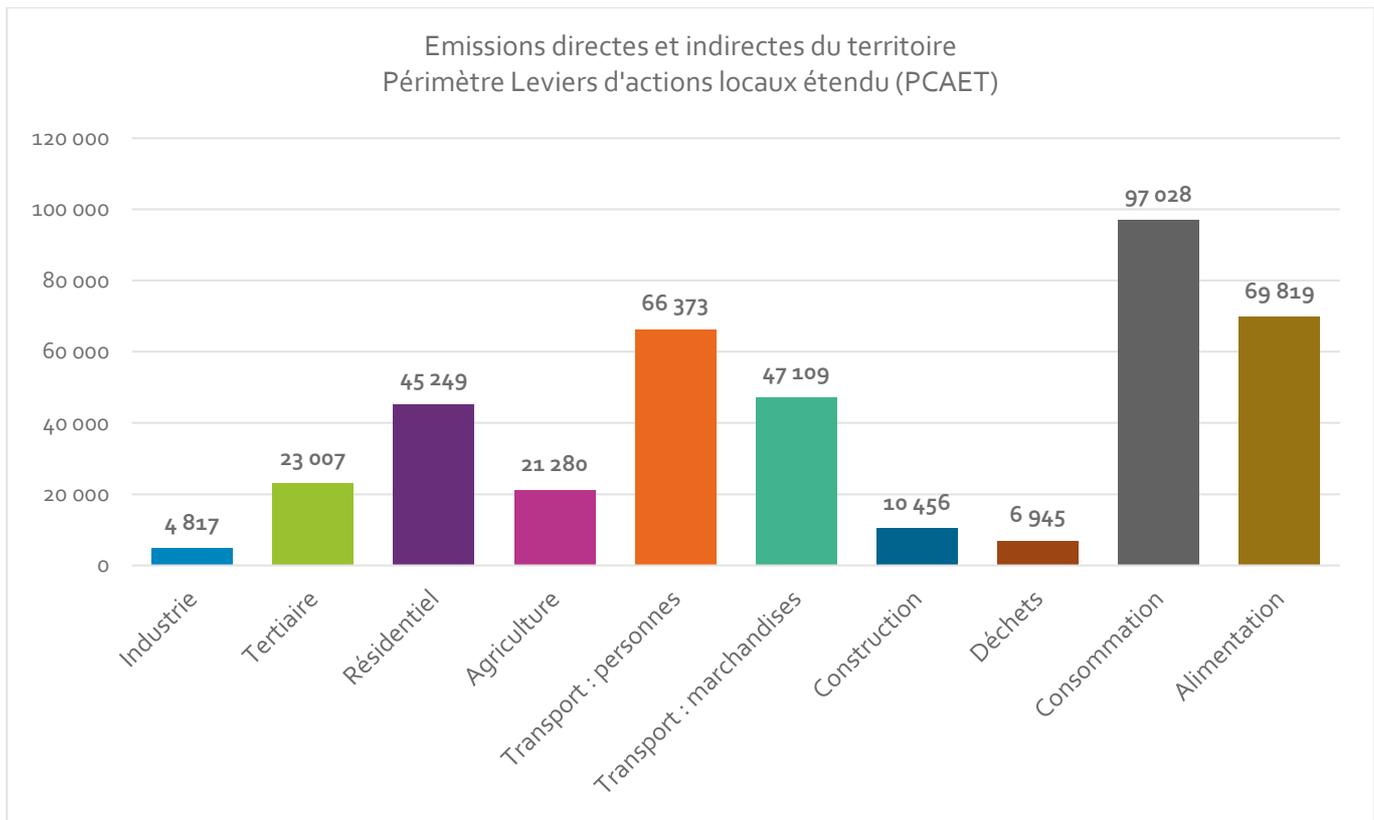
La première énergie renouvelable locale est le bois-bûche utilisé par les ménages pour leur chauffage principal (60%). Il s'agit essentiellement de bois consommé dans des cheminées. Cette production de bois énergie est accompagnée de celle issue des chaufferies-bois du territoire qui représentent un total de 10 % de la production d'énergies renouvelables locales, notamment grâce aux 4 réseaux de chaleur existants (Catus, Caillac, Cahors et Nuzéjols).

Viennent ensuite les productions d'électricité renouvelable avec d'une part la production de 9 centrales hydrauliques pour 29 % de la production renouvelable locale, puis de 233 sites photovoltaïques Basse Tension pour 2 % de la production.

---

<sup>1</sup> A consommations constantes, hors inflation

- Les émissions de gaz à effet de serre et la séquestration carbone



Source : Bilan carbone GAGC – PETR Grand Quercy

Les émissions du territoire du Grand Cahors présentent un profil plus marqué par son urbanité et son poids démographique que par sa ruralité. En effet, les principaux postes d'émissions sont plus liées à la population, en particulier les postes des déplacements de personnes (25 %), de la consommation de bien et service (21 %) et de l'alimentation (15 %) auxquels doit s'ajouter les émissions du secteur résidentiel (10 %).

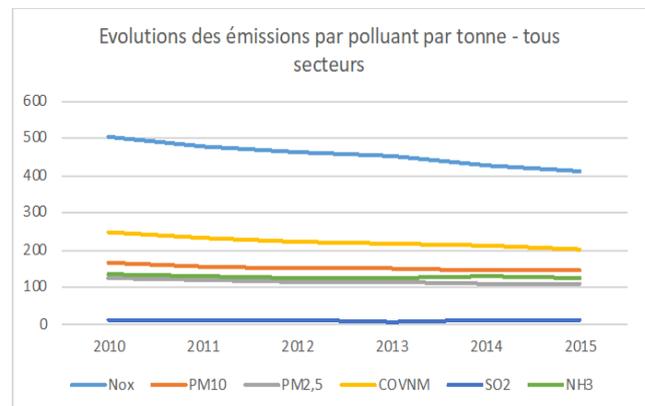
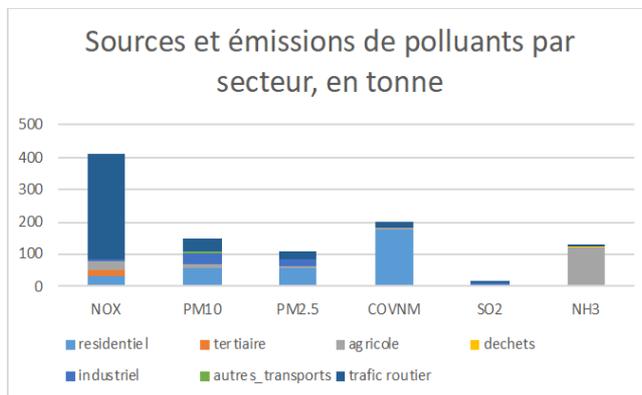
Les émissions liées aux activités économiques représentent un ensemble moins important. La part des émissions agricoles est de seulement 5 %.

Les émissions industrielles sont très faibles (1%), le territoire étant faiblement industrialisé. Avec 5% les émissions du secteur tertiaire sont finalement la principale source de GES d'origine économique du territoire tout en étant dans le même ordre de grandeur que les émissions d'origine agricole. Les émissions de fret (transport de marchandise) représentent 16 % des émissions.

D'autre part, les stocks de carbone (quantité de carbone stockée dans les sols et la végétation du territoire) sont très variables en fonction de l'occupation des sols et sont la résultante de flux passés.

Sur le Grand Cahors, les forêts représentent 63 % des surfaces non urbanisées et totalisent 84 % du stock de carbone, ce qui en fait le premier stock du territoire. Sur le Grand Cahors, on observe un flux de stockage annuel de carbone quasi-exclusivement lié à la croissance de la forêt. **Ce flux annuel est estimé à 32 % du bilan des émissions annuelles**, ce qui est considérable et contribue à l'objectif national de neutralité carbone. Ainsi, la forêt est un grand atout du territoire en matière de stratégie carbone.

- Les émissions de polluants atmosphérique



Source : Atmo Occitanie

Le territoire du Grand Cahors fait l'objet d'un suivi des concentrations des polluants dans l'atmosphère, mais les données n'étaient pas encore disponibles sur une année pleine au moment du diagnostic. Les premières tendances montrent une bonne qualité de l'air sur les polluants suivis. Le SRCAE de l'ex-Région Midi Pyrénées indique que le territoire n'est probablement pas exposé à des dépassements de seuils limites de NOx. Toutefois, il sera utile de s'intéresser à d'éventuelles zones à enjeux telles que les interfaces espaces/agricoles ou peuvent se concentrer des enjeux.

Concernant les émissions de polluants atmosphériques, il apparaît que les principaux secteurs émetteurs sont :

- Les transports pour les NOX, et dans une moindre mesure les particules fines (PM10 et PM2,5),
- Le secteur résidentiel pour les COV et les particules fines,
- L'agriculture pour le NH3,
- Les faibles émissions de SO2 sont quasi exclusivement d'origines industrielles.

La totalité des émissions de polluants atmosphériques a baissé entre 2010 et 2015 même si cette tendance est moins marquée pour le SO2 et le NH3.

- La vulnérabilité au changement climatique

Les principaux enjeux relèvent :

- **La protection des populations face aux fortes chaleurs**, en particulier pour les personnes âgées qui sont nombreuses sur le territoire,
- De l'évolution des **risques naturels**, en particulier le risque inondation et le risque incendies de forêt,
- De la **fragilisation de la biodiversité**, faisant l'objet de peu de mesure de protection et de gestion sur le territoire,
- De la **raréfaction de la ressource en eau** et de l'impact qu'elle pourrait avoir sur l'**agriculture locale**.

## 2.2. LA STRATEGIE ET LE PROGRAMME D' ACTIONS

Sur la base des diagnostics, la communauté d'agglomération et ses partenaires ont défini des objectifs pour le territoire et surtout des moyens pour les atteindre.

- ✓ La stratégie est composée :
  - Des objectifs quantifiés par thème et par secteur,
  - D'une vision du territoire : les orientations stratégiques pour atteindre ces objectifs.

Les orientations stratégiques du PCAET du Grand Cahors :

### 1. Vers un territoire à énergie positive

- 1.1. Des bâtiments performants
- 1.2. Une production diversifiée et respectueuse du territoire

### 2. Une économie locale bas carbone

- 2.1. La forêt et l'agriculture au cœur des enjeux climatiques
- 2.2. Le développement d'une économie circulaire

### 3. Un aménagement du territoire adapté aux enjeux énergie-climat

- 3.1. Un urbanisme durable et un territoire des courtes distances
- 3.2. Un territoire qui anticipe les changements climatiques

### Animation et coordination du PCAET

- T.1. Piloter et animer le PCAET
- T.2. Mener une démarche d'exemplarité interne

Les objectifs quantifiés retenus sont les suivants :

N° réglementaire	Catégorie d'impact environnemental	Objectif national	Objectif Grand Cahors 2030	Objectif Grand Cahors 2050
1	Émissions de GES	- 40 % en 2030 par rapport à 1990 soit - 27,5 % par rapport à 2017 (LTECV)	- 25 % par rapport à 2017	- 60 % par rapport à 2017
2	Renforcement du stockage de carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments	Doublement en 2050 (SNBC révisée)	+ 23 % (soit x 1,23)	+ 73 % par rapport à 2017 (soit x 1,73)
3	Maîtrise de la consommation d'énergie finale	- 20 % par rapport à 2012 (LTECV)	- 24 % par rapport à 2017	- 55 % par rapport à 2017
4	Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage	Multiplier par 2 le rapport production locale/consommation locale : Passer de 16 % en 2016 à 32 % en 2030 (LTECV)	Multiplier par 2 : Passer de 14 % en 2017 à 35 % en 2030	100 % en 2050
7	Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration	Diminution (PREPA <sup>2</sup> )	-19%	-38%

La stratégie présente les objectifs détaillés par thématique à différents horizons temporels et les leviers d'actions quantifiés à mettre en œuvre.

- ✓ Le programme d'actions rassemble une centaine actions portées par :
  - La communauté d'agglomération,
  - Les partenaires

<sup>2</sup> Plan de Réduction des Émissions Atmosphériques

Les 30 fiches objectifs du programme d'actions sont les suivantes :

## **FINALITE 1. VERS UN TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE**

---

### **1.1. Des bâtiments performants**

- 1.1.1.1 Gérer un patrimoine public exemplaire (rénovation, construction, éclairage public)
- 1.1.1.2 Utiliser des matériaux biosourcés et géosourcés dans le neuf et la rénovation
  - 1.1.2.1 Développer les services de conseils et les dispositifs d'accompagnement pour les habitants (locataires, propriétaires et bailleurs)
  - 1.1.2.3 Lutter contre la précarité énergétique et travailler avec les bailleurs sociaux

### **1.2. Une production diversifiée et respectueuse du territoire**

- 1.2.1.1 Identifier les potentiels par commune et cibler des sites de développement prioritaires
- 1.2.1.2 Participer à la gouvernance et au financement de projets et impliquer les habitants
  - 1.2.2.1 Accompagner le développement des petits projets publics et privés

## **FINALITE 2. UNE ECONOMIE LOCALE BAS CARBONE**

---

### **2.1. La forêt et l'agriculture au cœur des enjeux climatique**

- 2.1.1.1 Favoriser le maraîchage et favoriser l'essor des circuits courts notamment via le PAT du Grand Cahors
- 2.1.1.2 Accompagner les agriculteurs dans la transition de leurs pratiques (atténuation, séquestration, adaptation, qualité de l'air)
  - 2.1.2.1 Accompagner les acteurs forestiers dans la transition (adaptation, séquestration, énergie)
  - 2.1.2.2 Soutenir le développement de filières bois construction et bois énergie

### **2.2. Le développement d'une économie circulaire**

- 2.2.1.1 Impulser le développement d'une économie circulaire
- 2.2.1.2 Mener une démarche de tourisme durable
  - 2.2.2.1 Mener une démarche de réduction des déchets à la source
  - 2.2.2.2 Sensibiliser les habitants sur les nouveaux modes de consommation et d'alimentation

## **FINALITE 3. UN AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ADAPTE AUX ENJEUX AIR-ENERGIE-CLIMAT**

---

### **3.1. Un urbanisme durable et un territoire des courtes distances**

- 3.1.1.1 Intégrer les enjeux air énergie climat dans l'urbanisme et les projets d'aménagement
- 3.1.1.2 Renforcer la vitalité des centres bourgs
  - 3.1.2.1 Définir et mettre en œuvre une démarche globale sur la mobilité et renforcer l'offre de transports alternatifs
  - 3.1.2.2 Proposer de nouveaux services à la mobilité et soutenir l'essor des véhicules à motorisation alternatives
  - 3.1.2.3 Favoriser l'usage du vélo et les déplacements actifs
  - 3.1.2.4 Réduire l'impact du fret

### **3.2. Un territoire qui anticipe les changements climatiques et améliore la qualité de l'air**

- 3.2.1.1 Limiter la pollution atmosphérique, améliorer la qualité de l'air et poursuivre la gestion des risques
- 3.2.1.2 Améliorer le confort d'été et informer les habitants
  - 3.2.2.1 Renforcer la trame verte et bleue, la gestion des espaces naturels et la préservation de la biodiversité
  - 3.2.2.2 Mettre en œuvre des actions d'économie d'eau dans tous les secteurs

## **FINALITE TRANSVERSALE. ANIMATION ET COORDINATION DU PCAET**

---

### **T.1. Piloter et animer le PCAET**

- T.1.1.1 Définir et animer une démarche de de pilotage, de suivi et d'évaluation partagée
- T.1.2.1 Animer les communes pour déployer le PCAET à leur échelle
- T.1.2.2 Poursuivre la mobilisation des habitants et des partenaires

### **T.2 Mener une démarche d'exemplarité interne**

- T.2.1.1 Mener une démarche d'exemplarité interne
- T.2.2.1 Intégrer transversalement les enjeux énergie climat

Parallèlement à la définition de la stratégie et du programme d'actions, une évaluation environnementale stratégique a été réalisée. Elle a permis d'identifier d'éventuels impacts environnementaux et de proposer des recommandations pour réduire leurs impacts. Ces éléments ont été pris en compte pour la finalisation des documents.

### 3. Les enjeux environnementaux issus de l'État Initial de l'Environnement

Le tableau ci-dessous synthétise les enjeux environnementaux issus de l'État Initial de l'Environnement selon différentes thématiques.

THEME	SOUS-THEME	ENJEU ENVIRONNEMENTAL
BIODIVERSITE	Milieux et espèces	Préservation de la richesse et de la diversité des pelouses sèches
		Maintien de l'hétérogénéité des plateaux (boisements, pelouses, landes) propice à des espèces emblématiques (Circaète Jean-Le-Blanc)
		Difficultés d'identification de la fonctionnalité écologique de la nature ordinaire
		Impact des activités humaines (urbanisation, déplacements, tourisme) sur des milieux typiques et remarquables des vallées alluviales
		Gestion qualitative des eaux impactant leur qualité physico-chimique
	Natura 2000	Préservation des espèces référencées dans les listes I et II des Directives Européennes Habitat et Oiseaux
Continuités écologiques	Appropriation et valorisation par le PLUi des différentes démarches existantes en faveur de la biodiversité et des continuités écologiques	
	Maintien de l'activité agricole support de la biodiversité et des continuités écologiques, en particulier dans les secteurs de causses	
PAYSAGE ET PATRIMOINE	Entités paysagères	Évolution des paysages ruraux fortement liée à l'avenir des activités agricoles et sylvicoles (nécessité d'une pérennisation des exploitations par le maintien d'un foncier exploitable et non ou peu morcelé, d'une gestion de la spéculation foncière)
		Nécessité de requalifier les entrées de villes et de villages « banalisées », en lien avec le développement et l'attrait touristique

		Nécessité de maîtriser l'étalement de l'urbanisation et le mitage des espaces ruraux
		Entretien d'un lien fort entre la ville et la campagne (relation entre l'urbain et le rural)
	Patrimoine historique et culturel	Préservation des sites et villes / villages de caractère, avec des identités fortes à ne pas dénaturer de manière irréversible (en lien avec l'attractivité touristique)
		Amélioration de la qualité du cadre de vie tout en respectant un budget raisonnable
		Protection des sites d'intérêt archéologiques et de leurs abords
	RESSOURCES NATURELLES	Ressource en eau
Maintien de l'équilibre entre l'activité agricole et la ressource en eau en étudiant les possibilités pour limiter l'impact de l'irrigation et des retenues collinaires sur le débit d'étiage des cours d'eau		
Maîtrise des impacts du développement en limitant la construction de nouvelles structures dans des zones sensibles et limitation des impacts des eaux de ruissellement		
Priorisation d'équipements semi-collectifs ou individuels aux normes, pour limiter les coûts de création de réseaux d'assainissement collectif		
Préservation des usages d'alimentation en eau potable en limitant les risques liés au traitement des eaux usées par l'assainissement autonome		
Sécurisation de l'alimentation en eau potable en quantité et en qualité par le développement de ressources alternatives et d'économie d'eau dans les secteurs à pénurie et les secteurs dont les prélèvements et les rejets touchent les cours d'eau sensibles à l'étiage		
Mise en place d'une véritable gestion des eaux pluviales pour les communes les plus urbaines et les plus dynamiques		
Valorisation des eaux pluviales pour un usage domestique ou industriel		

		Maintien de l'opposition à l'exploitation des gaz de schiste sur le territoire
	Ressources minérales	Prise en compte des sensibilités écologiques et géologiques du territoire pour chaque projet de création ou d'extension de carrière
	Espaces	Gestion de l'étalement urbain par rapport aux espaces agricoles
<b>RISQUES NATURELS</b>	Inondation	Préservation stricte des zones d'expansion de crues
		Préservation des éléments naturels et agricoles (haies, boisements, prairies, zones humides) qui régulent les flux hydrauliques
	Incendie	Encadrement de l'aménagement urbain dans les secteurs vulnérables aux feux de forêt
	Mouvement de terrain	Limitation de l'urbanisation des points hauts pour éviter les risques d'érosion
<b>POLLUTIONS ET NUISANCES</b>	Déchets	Valorisation des déchets à l'échelle locale et optimiser la quantité de déchets valorisée
		Anticipation de la forte production de déchets en périodes estivales (hors champ PLUi)
	Qualité des sols et sous-sols	Soutien du développement d'une filière de matériaux locaux par la création de micro-carrières (réduction des coûts d'approvisionnement, de l'impact carbone...)
		Encadrement et préparation de la réhabilitation douce des sites après fermeture
		Respect des périmètres de protection des carrières vis-à-vis de l'urbanisation
Pollutions	Prise en compte des infrastructures de transport de matières dangereuses (TMD) (autoroute A20, la D811 et la N20, ligne SNCF Paris-Toulouse, canalisations de transport de gaz haute pression dans le sud du département) dans l'organisation du développement résidentiel	
Bruit	Prise en compte des zones exposées aux nuisances sonores dans l'organisation du développement résidentiel	
	Sécurité	Amélioration de la sécurité aux abords des axes (RD) traversant les bourgs

## 4. Les effets notables probables de la mise en œuvre du PCAET sur l'environnement identifiés par l'Évaluation Environnementale Stratégique

La mise en œuvre du PCAET présente globalement un impact positif sur l'environnement à travers les enjeux liés aux changements climatiques, à la consommation d'énergie et à la qualité de l'air. Les actions de renforcement de la trame verte et bleue, d'accompagnement à l'évolution des pratiques agricoles, d'urbanisation durable du territoire, de végétalisation des centres bourgs, d'économie d'eau ont des incidences positives sur la biodiversité et les continuités écologiques, le paysage et les ressources naturelles. Les actions de renforcement du stock de carbone des sols à travers les pratiques agricoles et forestières et les actions de développement d'une mobilité alternative permettent de limiter les risques majeurs, les nuisances et pollutions.

Des incidences potentielles ont cependant été identifiées. Le développement des énergies renouvelables pourrait par exemple avoir un impact sur les écosystèmes, les paysages ou sur le cadre de vie et la valorisation du patrimoine. Cependant, le PCAET ne localise aucun équipement ou projet et il est aujourd'hui impossible d'identifier d'éventuels impacts, notamment sur les espaces Natura 2000. Toutefois, des recommandations sont prévues de manière à prendre en compte ces enjeux et réduire leurs incidences. Ainsi, le schéma localisé de développement des énergies renouvelables prévu par le programme d'actions devra explicitement être mené selon une démarche de développement durable et donc prendre en compte les potentielles incidences environnementales.

D'autres incidences potentielles concernent les risques d'imperméabilisation liés à certains aménagement (aires de co-voiturage, pistes cyclables), qui là non plus ne sont pas localisées à ce jour. La prise en compte des incidences environnementales est également prévue dans le programme. Les actions de soutien au maraichage et à la filière bois construction doivent être durablement menées par rapport à l'environnement.

Certains travaux de rénovation peuvent également entraîner des nuisances ponctuelles qui devront être maîtrisées.

## 5. Le dispositif de suivi et d'évaluation

Le PCAET fait l'objet d'une démarche de suivi et évaluation.

Celui-ci prévoit un suivi annuel du programme d'actions :

- Niveau d'avancement des actions,
- Indicateurs de suivi des fiches objectifs

Tous les 3 ans, une démarche d'évaluation sera réalisée :

- Collecte des indicateurs stratégiques,
- Croisement des analyses entre avancement du programme d'actions et évolution du territoire.

Cette démarche de suivi et évaluation sera concertée selon des modalités qui restent à préciser.

Les indicateurs environnementaux de l'EES sont mutualisés avec ceux du PLUi.

---

## CONTACT

Mathieu Bertrand

06 74 78 76 79

[mathieu.bertrand@eco2initiative.com](mailto:mathieu.bertrand@eco2initiative.com)

---

## ECO2 INITIATIVE

ECO2 Initiative

Myriade – 3 boulevard Michelet

31000 Toulouse

[www.eco2initiative.com](http://www.eco2initiative.com)

---

Nous suivre sur :

